

ORDONNANCE RELATIVE À LA VENTE TROTTOIR SUR LE TERRITOIRE DE LA SDC DU QUARTIER VILLERAY ET DE LA PROMOTION COMMERCIALE SUR LA RUE DE LIÈGE ARRONDISSEMENT DE VILLERAY-SAINT-MICHEL-PARC-EXTENSION 23 SEPTEMBRE 2023

ORDONNANCE Nº 14-23-29 – FERMETURE DE RUE

EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT (R.R.V.M., chapitre C-4.1 article 3, alinéa 8)

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, par résolution, lors de sa séance ordinaire tenue le 5 septembre 2023, l'ordonnance suivante :

«Édicter une ordonnance pour permettre la fermeture de la rue de Liège Est, entre les rues Drolet et Saint-Denis, constituant le site de l'événement de promotion commerciale de la SDC du Quartier Villeray, du 23 septembre à 6 h au 24 septembre à 6 h, et ce, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3. alinéa 8).»

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montréal, le 6 septembre 2023

La secrétaire d'arrondissement, Lyne Deslauriers